

## DECLARATION LIMINAIRE DU 16/02/2024

### Formation Spécialisée (ex CHS-CT) cu CSAL de Charente Maritime

Nous ne pouvons pas commencer cette déclaration liminaire sans analyser la dernière crise sociale qui a secoué le pays ces dernières semaines.

En effet, il est des moments où rester dans le dialogue et la non-violence est compliqué pour le syndicalisme, tant le mépris et le deux poids deux mesures pourraient nous inciter à nous refermer sur nous-même.

Savez-vous Monsieur le Président qu'il y a encore aujourd'hui des centaines de militants de la CGT victimes de discrimination ou d'intimidation pour leur lutte contre la réforme des retraites ?

Dans notre pays, des militants syndicaux peuvent être poursuivis en justice pour avoir simplement collé un autocollant ou une affiche sur une vitrine ou pour avoir entouré un bâtiment de papier toilette.

Ce ne sont pas moins de 14 journées de grèves interprofessionnelles ou des millions de citoyens ont manifesté dans des milliers de cortèges contre une réforme des retraites qu'ils estimaient injuste et que le gouvernement n'a pas écouté et a tout simplement ignoré. On se souvient par exemple du président de la République au mois de mars 2023 qui s'est refusé à recevoir les secrétaires des 9 organisations syndicales après que plusieurs millions de personnes eussent manifesté dans le calme et à plusieurs reprises. On se souvient aussi **qu'aucun bâtiment public n'a été brûlé lors de ces défilés.**

Et puis nous observons que pour ce gouvernement et pour ce président, il y existerait des colères plus légitime, des colères qui permettent de s'attaquer aux services publics et à ses bâtiments sans poursuite, des colères à qui on envoie les forces de l'ordre non pour les réprimer, mais pour les accompagner. Il y a même eu des ordres préfectoraux pour exiger que les sociétés d'autoroutes ferment les accès en amont des manifestations afin de permettre tout simplement leurs blocages.

Nous avons bien conscience que tenir ce discours, qu'écrire ces mots finis par nous diviser.

Pourtant, lorsque le combat des agriculteurs sort du simple poujadisme ou de l'intérêt de quelques grandes coopératives ou de quelques grandes sociétés agricole comme le groupe AVRIL, il rejoint celui de tous les salariés en parlant du mieux-vivre pour toutes et tous.

Quand il demande la fin du productivisme à outrance.

Quand il sollicite une politique qui encourage et qui promeut la consommation locale.

Quand il exige une juste rémunération pour le travail effectué.

Quand il veut s'assurer de la santé des exploitants, des salariés agricoles comme des consommateurs.

Certaines paroles du Premier ministre semblent rejoindre ses beaux principes, mais la majorité des décisions prises font et feront perdurer un système de production agricole toujours plus dépendant de l'agro-industrie, de l'agro-chimie et forcément destructrice des petites exploitations agricoles et fragilisant une filière bio déjà en grande difficulté.

Il y a des syndicats agricoles comme la Confédération Paysanne où le MODEF (*Mouvement de défense des exploitants familiaux*) qui portent en eux ces revendications, mais ils ne sont toujours pas écoutés.

Tout au long de ce conflit, nous avons bien assisté à une politique du deux poids deux mesures et ceci même au cœur des réponses apportées à un monde agricole si hétérogène.

Ce conflit et son éventuel règlement ont laissé des traces indélébiles dans la population, mais ne nous trompons pas cela surtout compliquera la tâche de toutes les organisations syndicales des salariés qui voudront expliquer que dans ce pays, on peut obtenir sans violence et dans le dialogue. Ce gouvernement par cette différence d'attitude continue d'ignorer une partie des corps intermédiaires en ne les mettant pas au même niveau d'écoute.

Toutefois, dans cette instance, nous évoquerons en questions diverses les manifestations agricoles qui ont eu lieu sur Le Centre des Finances Publiques de Saintes et la mise en place de ce que nous pourrions appeler d'un plan de continuité des activités face à un danger éventuel.

Néanmoins, nous demandons à la direction départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime de s'assurer que les chefs des services de ce site ont bien compris qu'ils devaient accorder des autorisations d'absences exceptionnelles pour les agents qui ne pouvaient pas être en télétravail le vendredi 26 janvier et le lundi 29 janvier et aussi rattraper des déficits horaires lié à une évacuation prématurée du site le jeudi 25/01/2024.

Nous ne voudrions pas et vous ne voudriez pas Monsieur le président qu'il y ait aussi un deux poids deux mesures dans le traitement des agents de ce site et dans le suivi de vos directives.

### **Et puis nous faisons face toujours au mépris**

Le mépris, c'est par exemple la proposition de quelques dizaines d'€ de prime pour les agents de la DGFIP quand nos députés et nos sénateurs augmentent sans aucun problème de conscience leurs frais de mandat de 300 € et 700 € par mois, les portant ainsi à 5 950 € et à 6 600 €.

En parallèle, nous avons une pensée à la prime allouée arbitrairement à 18 % des agents pour avoir subi GMBI, mais mesquinement refusée à quelques-uns qui ne rentreraient pas dans le cadre.

D'ailleurs, quel est le cadre? Puisque le texte qui régit cette obole semble être classifiée non-diffusable par la direction générale d'après nos représentants nationaux. Via cette déclaration liminaire, nous demandons officiellement à la direction générale que cette note soit portée à la connaissance de tous les agents ou de connaître les véritables raisons qui en empêchent sa diffusion.

Le mépris, c'est encore **le pont du 10 mai** qu'on refuse en expliquant que les agents profiteraient de l'aubaine et n'assureraient pas leurs missions de renseignement pendant la campagne d'impôt sur le revenu. On imagine à Bercy qu'avec quelques jours de congés, ils cumuleraient deux semaines de non-présence.

C'est mal connaître le professionnalisme et le dévouement des agents des SIP pendant cette période. Nous le répétons et nous l'affirmons : la non-attribution de ce pont naturel alors que la plus grande partie des administrations seront fermées (école comprise) entraînera des difficultés de managements pour vos chefs de services et favorisera l'installation de climat délétère entre les agents et leur hiérarchie proche voire entre les agents eux-mêmes.

### **Et pour finir nous subissons de plein fouet le déni de réalité à la DGFIP**

Le déni, c'est GMBI et GESTLOC qui a consisté à mettre en place une réforme structurelle, applicative, législative de grande ampleur en faisant fi depuis des mois de l'impact sur les services les collectivités locales et les redevables.

Le déni c'est ne plus écouter les agents, ceux qui pratiquent les applications, ceux qui sont face à l'utilisateur.

Le déni doublé du manque de considération ce sont des pôles métiers d'une direction Générale qui osent parler de «*coût humain d'entrée* » pour la mise en place de ce projet et qui a eu comme corollaire de ne pas mettre les moyens nécessaires à la réussite de celui-ci.

En effet, Monsieur, le Président, nous avons eu confirmation lors du groupe de travail du 02/02/2024 portant sur GMBI et sur les applicatifs GESTLOC que ce chantier **ne bénéficiait pas d'une direction de projet de plein exercice pour coordonner les acteurs et surtout qu'aucune expérimentation digne de ce nom n'avait été effectuée.**

Nous comprenons mieux l'origine des difficultés que rencontrent les agents du SDIF et les multiples dysfonctionnements.

Ce manque de discernement d'anticipation, de management confine à l'amateurisme pour ne pas dire plus. Se cacher derrière les commandes d'un pouvoir politique n'est pas digne des hauts responsables de notre administration centrale, car nous avons encore en mémoire que la mise en place du prélèvement à la source lui avait été retardé d'un an.

Lors de ce groupe de travail, nos représentants nationaux ont fait remonter les faits suivants qui perdurent depuis septembre 2022 à savoir :

- Impossibilité de relancer les propriétaires des locaux sous le régime de copropriétés en lots
- Impossibilité pour les propriétaires de déclarer sur SURF les établissements industriels (modèle U) ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme
- Mise en anomalie systématique des permis dès que la parcelle d'origine fait l'objet d'une division parcellaire, autant dire qu'une grande partie des lotissements horizontaux ne sont tout simplement pas relancés.
- Un fichier Sitadel dont les champs sont souvent incomplets (comme les noms de demandeurs)
- Un fichier Sitadel **non-exhaustif**, car l'ensemble des permis de construire ne figurent pas.

On ne parle pas ici de quelques anomalies pour le département, mais bien de plusieurs milliers qui se cumulent au fur et à mesure des ajouts.

A ce tableau, il convient de préciser que dans le même temps SURF relance des propriétaires pour des panneaux photovoltaïques de 3 KW installés sur des toitures, pour des ravalements de façade, voire de simple division parcellaires (mal codifiées) c'est-à-dire pour des travaux, pour des aménagements qui n'ont aucun intérêt pour la taxe foncière ou la taxe d'urbanisme.

La perte de temps pour des tâches de mise à jour qui ne devraient pas exister si on avait essayé un minimum les applicatifs avant de les balancer est tout simplement dantesque.

Compte tenu de la dégradation sans précédent de la base des permis de construire et des autorisations d'urbanisme depuis plus de 15 mois nous vous alertons **sur l'absolue nécessité** de pouvoir faire des extractions de la base SURF, des recherches multicritères, d'avoir accès pour les chefs de services comme pour les agents à des comptes-rendus statistiques fiables afin d'avoir une vision sur ce qui se trame, de mesurer l'ampleur des dégâts. Les directions Locales, les chefs de services et les agents sont aveugles.

Pour les géomètres, l'absence de ces fonctionnalités empêche notamment la vérification de l'exhaustivité des autorisations d'urbanismes intégrées, ne permet pas de définir les enjeux et de les prioriser. L'absence de bloc-notes topographique, de suivi du plan pour les permis déposés depuis septembre 2022 est une totale aberration.

Les agents des Secteurs Fonciers et le PTGC sur le suivi des permis sont intimement liés, l'ignorer, c'est ignorer le fonctionnement normal d'un SDIF.

Nous ne pouvons pas oublier non plus le risque lié aux changements d'adresses effectués par les communes avec une facilité déconcertante grâce à la plateforme Mes Adresses.

Ainsi, en 2023, la mairie de Saint-Pierre D'Oléron a changé la dénomination de 200 voiries et a modifié plus de 4 000 numéros de voiries. La commune de Saint-Georges d'Oléron compte faire le même exercice.

Ces changements d'adresse, bien évidemment, n'impactent pas automatiquement l'application Majic ou le plan cadastral informatisé et il est nécessaire que les agents du SDIF et du PTGC procèdent aux mises à jour (local par local, parcelle par parcelle).

C'est donc une charge de travail qui va aller en s'accroissant avec la volonté d'avoir un numéro de voirie pour chaque bâtiment, une volonté initiée rappelons le par le plan fibre.

La DG feint d'ignorer les conséquences de ces changements d'adresse pour le SIP (*déclaration d'occupation des locaux à refaire pour le propriétaire, perte de la déclaration automatique pour*

*l'impôt sur le revenu, perte des liaisons Unité de consommation et locaux pour l'octroi du chèque énergie)* sans oublier pour les SIE une difficulté supplémentaire pour attribuer des locaux dans l'établissement des Cotisations Foncières des Entreprises

Notre section, Monsieur le président lors d'une réunion informelle le vendredi 08/12/2023, vous avez présenté et alerté sur ces anomalies en mentionnant le caractère systémique sur le SDIF.

Ce jour, le 15/02/2024, nous ne constatons aucune amélioration, aucun point positif qui pourrait sortir de l'ornière le SDIF, mais malheureusement c'est plutôt le contraire qui est en train de se dessiner.

En effet depuis le 01/01/2024, la réglementation des baux d'occupation pour les locaux nus ainsi que pour les locations meublées a été modifiée avec l'obligation d'indiquer les identifiants fiscaux des locaux.

Les agences immobilières du département commencent à être en difficulté pour les obtenir de propriétaires âgés qui ne comprennent pas de quoi il en retourne.

La encore, ce gouvernement créé une nouvelle **obligation juridique et contraignante** sans même s'assurer que ces services pourront répondre, sans même se rendre compte que la mise à jour des dits locaux se dégradent et que surtout les créations des locaux neufs sont, pour une partie non-négligeable, totalement à l'arrêt dans les SDIF avec les dysfonctionnements de nos applicatifs.

Comme si cet éventaire à la Prévert ne suffisait pas il faut bien évoqué le couac sur l'attribution des futurs chèques énergie.

Notre ministre M Le Maire a reconnu lors d'une interview à l'émission C à vous le 06/02/2024 la problématique liée à l'attribution des chèques énergies et qu'un guichet réclamation serait créé.

Un guichet bien entendu dématérialisé qui se traduira dans la réalité par des réceptions physiques ou téléphonique dans les CDFP ou les MFS.

Le couac d'après les associations de consommateurs concernerait plus de un million de bénéficiaires sur un total de 5 millions.

Une des sources d'erreur est évidemment le lien unité de consommation et local. En résumé, pas de local rattaché au bénéficiaire, pas de chèque énergie.

Les risques psychosociaux sont présents et prégnants depuis plusieurs mois au SDIF, et nous ne posons désormais des questions sur le risque comptable pour la direction voire le risque de concussion pour certains cas particuliers

Nous faisons bien face à une crise systémique et à un risque organisationnel sans précédent.

Nous demandons que la formation spécialisée se réunisse rapidement sur cette thématique dans le but de pouvoir lister les problèmes, les risques auxquels sont confrontés les agents afin de les acter et de les faire remonter.

C'est le rôle et la responsabilité de cette instance d'établir ce constat

Il revient au ministère, de sortir de son mutisme, de son aveuglement, de retrouver la raison et de considérer qu'il est dans l'obligation de gérer dans l'urgence cette crise. Il se doit de proposer des débuts de solution et peu importe si dans le cadre d'une phase de transition, nous devons rattraper ce retard accumulé avec le retour de l'ancienne application Lascot comme le demande les agents de base depuis plusieurs mois.

Une demande d'ailleurs balayée d'un revers de main lors du groupe de travail du 02/02/2024.

Le SDIF est dans le mur, le retard continue de s'accumuler et nous ne pouvons plus nous le permettre car ces dysfonctionnements entraînent désormais dans leurs sillages d'autres services, d'autres missions et plus grave commence à avoir des conséquences visibles et néfastes pour les citoyens.

**Les représentants CGT Finances Publiques de Charente Maritime**